



Le Dictionnaire du Musulman

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

La définition

Du mot :

« Caghout »

Ecrit et traduit par : Ilyas abou Roumayssa



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du Musulman

## A) La définition du mot taghut

### • La définition dans la langue arabe

L'origine du mot *taghut* (ظَاغُوط) vient des trois lettres : ta (ط), ghayn (غ), alif (ى) qui forment le verbe *taghaa* (ظَعَى) qui signifie outrepasser les limites.

Dans la langue arabe on dit lorsque l'eau déborde ou dépasse de son niveau habituel

ظَعَى الْمَاءُ

{إِنَّا لَمَّا ظَعَى الْمَاءُ حَمَلْنَاكُمْ فِي الْجَارِيَةِ} [الحاقة : 11]

C'est Nous qui, quand l'eau déborda, vous avons chargés sur l'Arche. [69 : 11]

Quant au mot taghut il s'agit de celui qui dépasse les limites dans la désobéissance.<sup>1</sup>

### • La définition dans le jargon islamique

Les savants ont beaucoup divergé concernant la définition du mot taghut. Certains ont dit qu'il s'agissait de Shaytan, d'autres des idoles, des devins ou des gens du livre.



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du Musulman

Ibn jarir tabari dit à propos de la divergence dans la définition du mot taghut : « l'avis le plus juste selon moi est que le mot taghut désigne celui qui outrepassse les limites d'Allah en étant adoré. Soit il contraint les gens à l'adorer soit les gens l'adorent en lui obéissant. Et cela qu'il soit un homme, un chaytan, une idole ou n'importe quoi d'autre. » <sup>2</sup>

À travers la définition de l'imam tabari nous voyons qu'un taghut est toute chose qui est adorée en dehors d'Allah.<sup>3</sup>

Ibn Taymiyyah dit : « le taghut est un nom générique qui englobe, chaytan, les idoles, les devins, les dirhams, les dinars et autres » <sup>4</sup>

## **B) L'obligation de mécroire au taghut**

Les textes nous appellent clairement à ne croire au taghout et à nous en désavouer.

{فَمَنْ يَكْفُرْ بِالطَّاغُوتِ وَيُؤْمِنِ بِاللَّهِ فَقَدِ اسْتَمْسَكَ بِالْعُرْوَةِ الْوُثْقَىٰ لَا انْفِصَامَ لَهَا وَاللَّهُ سَمِيعٌ عَلِيمٌ} [البقرة: 256]

**Donc, quiconque mécroit au Rebelle tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide, qui ne peut se briser. Et Allah est Audient et Omniscient. [2 : 256]**

Tous les prophètes sont venus pour commander aux gens d'adorer Allah et de s'éloigner du taghout.

{وَلَقَدْ بَعَثْنَا فِي كُلِّ أُمَّةٍ رَسُولًا أَنِ اعْبُدُوا اللَّهَ وَاجْتَنِبُوا الطَّاغُوتَ} [النحل : 36]

**Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messenger [pour leur dire] : « Adorez Allah et écarterez-vous du Taghout ». [16 : 36]**



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du Musulman

Il ne faut pas juste mécroire au taghut mais s'en éloigner.

**Cheikh ibn baz a dit : « celui qui s'est soumis à Allah et ses jugements et lui obéit est son serviteur et adorateur. Quant à celui qui s'est soumis à autre qu'Allah et ses jugements a certes adoré le taghut comme Allah le très haut a dit : « N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire à ce qu'on a fait descendre vers toi [prophète] et à ce qu'on a fait descendre avant toi ? Ils veulent prendre pour juge le Tâghût, alors que c'est en lui qu'on leur a commandé de ne pas croire. Mais le Diable veut les égarer très loin, dans l'égarement. [4 : 60] » »<sup>5</sup>**

Se soumettre à Allah et mécroire au taghut sont les deux piliers de l'attestation de foi la *ilaha illa allah*. Pour que l'attestation de foi d'une personne soit valide et qu'il puisse devenir musulman, il doit obligatoirement remplir ces deux conditions.

La ilaha = mécroire a tout ce qui est adoré en dehors d'Allah.

Illa Allah = attester que seul Allah mérite l'adoration.

## C) Les catégories de taghut et leurs

Les tawaghit sont nombreux, mais le plus fréquemment ils ne sortent pas de deux grandes catégories.



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du Musulman

## • Le taghut dans l'adoration

Il s'agit de celui qui est adoré en dehors d'Allah. Ceux qui sont adorés en dehors d'Allah sont de deux catégories :

- Les objets inanimés qui n'ont pas de raison (pierres, statues, arbres).

Nous disons qu'il s'agit de taghut et ceux qui les adorent adorent le taghut.

- Les créatures ayant la raison comme les djinns, les hommes ou les anges.

- Si une personne appartenant à cette catégorie est adorée et qu'il est satisfait de cela. Nous disons que c'est un taghut et ceux qui l'adorent adorent le taghut.

- Si une personne appartenant à cette catégorie est adorée, mais qu'il se désavoue de cela et appelle à l'adoration d'Allah seul sans associé nous ne disons pas que c'est un taghut. Comme les prophètes, les anges ou les pieux.

Le prophète Issa a appelé au tawhid tout comme le prophète Mohammed. Mais nous voyons des gens qui les adorent. Cependant, nous ne disons pas que le prophète Issa est un taghut, de même pour le prophète Mohammed.

Néanmoins, lorsque nous parlons de ceux qui adorent les prophètes ou les anges il est permis de dire qu'ils adorent le taghut. Nous pouvons donc dire que les chrétiens adorent le taghut car ils adorent autres qu'Allah. Mais nous ne disons pas Issa est un taghut car il se désavoue totalement de ce qu'ils adorent en dehors d'Allah.



= @dicodumusulman



# Le Dictionnaire du Musulman

## • Le taghut dans le suivi et l'obéissance

Il s'agit de celui qu'on croit et qu'on suit dans des choses qui sont spécifiques à Allah.

Entre dans cette catégorie :

- Celui qui prétend connaître l'invisible comme devin ou astrologue.
- Celui qui rend le halal haram ou le haram halal.

**Le suivi d'une personne qui rend le halal haram ou le haram halal se divise en deux :**

### ➤ Le suivi dans la croyance :

- La personne croit qu'il est permis à une créature de rendre halal et de rendre haram par sa pensée ou par ses envies. Ceci est du shirk majeure, et cela même s'il ne suit pas la personne, car il croit qu'une créature en dehors d'Allah peut légiférer.
- Lorsqu'une personne rend halal ce qu'Allah a rendu haram ou inversement et qu'il est suivi avec la croyance que ce qu'Allah avait rendu halal est Haram et inversement.<sup>6</sup>

**Exemple :**

**Si un roi dit « le pain est Haram » et que la personne croit que ceci est Haram dans son cœur comme le porc ou le vin celui-ci est tombé dans le Shirk majeur.**

**Si un savant dit : le mariage est interdit ou le vin est halal etc....**



= @dicodumusulman



## Le Dictionnaire du Musulman

- Le fait de croire qu'il est permis de suivre le cheikh, le roi ou celui qu'on aime dans le péché s'il nous l'ordonne. Ceci est du shirk majeur et il a certes démenti la parole du prophète concernant le gouverneur :

**D'après ibn Omar, Le Prophète a dit : « écouter l'imam et lui obéir est un devoir tant que les choses ordonnées ne sont pas des péchés envers Allah. Mais, si ce qui est ordonné par l'imam est un péché, il n'y a plus à écouter ni à obéir. » [Boukhari 2955]**

**Remarque :**

*On n'obéit pas au gouverneur musulman dans ce qui contredit la législation. Mais l'obligation d'obéir au chef musulman dans ce qui est en conformité avec la législation ne tombe pas pour autant.*

### ➤ **Le suivi dans l'acte :**

- Le fait d'obéir dans un acte de shirk : ceci est du shirk majeur.

**Exemple :**

**Le cheikh ordonne de se prosterner pour une tombe, ou d'implorer le secours aux morts.**

- Le fait d'obéir dans un péché en ayant la croyance que ceci est un péché. Celui-ci est tombé dans un péché tant qu'il a la croyance que ceci est un péché.

**Exemple :**

**Le roi ordonne de boire du vin.**

**Remarque :**

*Si la personne obéit en sachant que cet acte est interdit il est excusé.*



= @dicodumusulman



# Références

- 1- Voir : “mou’jam maqayis lugha”, ibn faris, tome 3/page 412 ;  
« lisan al ‘arab », ibn manzour, tome 8/page 444.
- 2- « tafsir tabari », ibn jarir tabari, tome 5/page 419.
- 3- “mawsou’atoul aqida wal adyan wal firaq”, tome 4/page 1910.
- 4- « majmou’ al fatawa », ibn taymiyya, tome 16/page 565
- 5- “woujoub tahkim char’l allah”, abdel aziz ibn abdillah ibn baz,  
page 7.
- 6- Voir : “ chath thalathatoul oussoul”, Mohammed ibn salih al  
outhaymin, page 151 ; “mawsou’atoul aqida wal adyan wal  
firaq”, tome 4/page 1912.

